



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE

**STRATÉGIE NATIONALE D'APPLICATION DE LA LOI EN MATIÈRE
D'ARMES À FEU
ÉTÉ 2010**

ACCP – SOUS-COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ARMES À FEU

TABLE DES MATIÈRES

<u>SECTEUR DE RISQUE : COMMUNICATION</u>	3
<u>SECTEUR DE RISQUE : OPÉRATIONS</u>	4
<u>SECTEUR DE RISQUE : FORMATION</u>	5
<u>SECTEUR DE RISQUE : RENSEIGNEMENT / INFORMATION</u>	6
<u>SECTEUR DE RISQUE : LÉGISLATION</u>	

VISION	Le CANADA est un pays où l'on vit en sécurité		
MISSION	Prévenir les actes de violence liés aux armes à feu et contribuer à la sécurité des collectivités et des policiers.		
SECTEUR DE RISQUE	COMMUNICATION		
APERÇU DE LA SITUATION	Des efforts ont été déployés par les forces de l'ordre au Canada pour communiquer de l'information factuelle sur une gamme de services opérationnels, leur utilité et leur application pour assurer la sécurité des collectivités et des policiers : un site Web à l'intention du public a été créé pour transmettre la déclaration commune de l'Association canadienne des chefs de police, de l'Association canadienne des policiers et de l'Association canadienne des commissions de police; un document sur les mythes et les faits est diffusé sur ce site; ces trois associations ont tenu une conférence de presse en mai 2010 à Ottawa. En outre, le sous-comité a demandé à ces associations de conjuguer leurs efforts pour communiquer aux intervenants concernés la capacité du registre de fournir de l'information pertinente aux fins de l'application de la loi.		
PERSPECTIVES/ PRINCIPES DIRECTEURS	ÉLÉMENTS CLÉS		
<ul style="list-style-type: none"> Les trois associations doivent transmettre le même message. Présentation d'information factuelle sur l'apport du Programme canadien des armes à feu en ce qui concerne la sécurité des collectivités et des policiers. Les outils de communication doivent être fournis dans les deux langues officielles. Les initiatives entreprises en matière de communication doivent être judicieuses et l'information doit être mise à la disposition de tous les intervenants responsables de la sécurité des collectivités et des policiers, y compris les policiers sur le terrain. Les responsables des services de police doivent communiquer de façon appropriée dans leur sphère d'influence. 	<ul style="list-style-type: none"> Le thème général de tous les messages doit être l'aide apportée en vue d'assurer la sécurité des collectivités et des policiers, puisque c'est le mandat principal de tous les services de police. Le Sous-comité doit présenter un front uni en ce qui concerne les efforts déployés et les objectifs à atteindre. Les activités de communication doivent être appropriées aux différents publics cibles. L'information fournie doit être exacte et communiquée en temps opportun. 		
PRIORITÉS	MESURES	RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCIER
Site Web destiné au public www.truthsandmyths.ca	Continuer de diffuser sur le site Web des documents d'information, dans les deux langues officielles, en vue de démontrer l'efficacité et l'utilité du registre des armes à feu.	ACCP	En cours
Maintenir le dialogue entre les trois associations.	Le leadership à l'échelle nationale doit reposer sur l'unité des associations et sur l'uniformité et la clarté du message. Établir un mécanisme de communication centralisé et coordonné en vue de soutenir et d'améliorer les efforts dans ce domaine.	Présidents nationaux des trois associations, leadership assuré par la direction.	Août 2010 et au-delà

VISION	Le CANADA est un pays où l'on vit en sécurité		
MISSION	Prévenir les actes de violence liés aux armes à feu et contribuer à la sécurité des collectivités et des policiers.		
SECTEUR DE RISQUE	COMMUNICATION		
Sensibilisation des propriétaires d'armes à feu	Envisager la possibilité de valider la propriété responsable d'armes à feu.	Programme canadien des armes à feu	Automne 2010
Sensibilisation des policiers	Habiliter les organismes d'application de la loi à parler, dans leur sphère d'influence, de l'utilité de la gamme des services disponibles pour accroître la sécurité des collectivités et des policiers	Présidents nationaux des trois associations, leadership assuré par la direction, Sous-comité de l'ACCP	Août 2010 et au-delà

CADRE - STRATÉGIE NATIONALE SUR L'APPLICATION DE LA LOI EN MATIÈRE D'ARMES À FEU - ÉTÉ 2010

VISION	Le CANADA est un pays où l'on vit en sécurité		
MISSION	Prévenir les actes de violence liés aux armes à feu et contribuer à la sécurité des collectivités et des policiers.		
SECTEUR DE RISQUE	OPÉRATIONS		
Aperçu de la situation	Depuis 2006, la GRC assure la gouvernance du programme des armes à feu et s'est employée à soutenir les forces de l'ordre dans les efforts opérationnels déployés relativement aux incidents liés aux armes à feu. Dans le cadre du travail du comité, les organismes d'application de la loi ont collaboré afin que la fonction du Programme, qui est d'aider à assurer la sécurité des collectivités et des policiers, soit pleinement remplie.		
PERSPECTIVES/PRINCIPES DIRECTEURS	ÉLÉMENTS CLÉS		
<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'une collaboration accrue entre les organismes d'application de la loi sur des questions opérationnelles relatives aux armes à feu. Meilleure utilisation, par les organismes d'application de la loi, de l'information concernant les personnes présentant un risque élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> Les organismes d'application de la loi doivent se mobiliser et disposer de moyens pour la prise de mesures appropriées à l'égard des personnes présentant un risque élevé. Il faut une aide et une collaboration accrues de la part du PCAF et des organismes d'application de la loi pour transférer, dans le Système canadien d'information relative aux armes à feu (SCIRAF), l'information contenue dans le Système d'enregistrement des armes à autorisation restreinte (SEAR). 		
PRIORITÉS	MESURES	RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCIER
Gestion des mesures relatives aux armes à feu dans les administrations locales	Le PCAF doit travailler de concert avec les chefs de police pour déterminer quelle est l'information susceptible de les aider dans leurs responsabilités fonctionnelles. Les chefs de police doivent fournir une aide aux PCAF pour la mise à jour du SCIRAF. En outre, ils doivent créer un processus concernant le traitement à réserver aux délinquants à risque élevé, si ce n'est pas déjà fait.	PCAF et chefs de police	En cours
Utilisation accrue du RCAFED	Veiller à ce que tous les services de police puissent consulter le RCAFED (possibilité d'une résolution particulière).	Sous-comité de l'ACCP et chefs de police	D'ici l'été 2011

CADRE - STRATÉGIE NATIONALE SUR L'APPLICATION DE LA LOI EN MATIÈRE D'ARMES À FEU - ÉTÉ 2010

VISION	Le CANADA est un pays où l'on vit en sécurité		
MISSION	Prévenir les actes de violence liés aux armes à feu et contribuer à la sécurité des collectivités et des policiers.		
SECTEUR DE RISQUE	FORMATION		
Aperçu de la situation	Compte tenu des risques liés aux enquêtes relatives aux armes à feu, nous avons la responsabilité de fournir les outils et l'information aux agents de première ligne afin qu'ils puissent faire leur travail efficacement et en toute sécurité. Par la suite, il faut coordonner et fournir un inventaire des cours connexes offerts aux agents de police.		
PERSPECTIVES/PRINCIPES DIRECTEURS	ÉLÉMENTS CLÉS		
<ul style="list-style-type: none"> Échange des pratiques exemplaires entre les organismes d'application de la loi 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas de répertoire centralisé de toutes les formations pertinentes offertes. Les organismes d'application de la loi seront mieux outillés pour offrir une formation à jour et efficace si des efforts sont déployés en collaboration pour échanger l'information à ce sujet. 		
PRIORITÉS	MESURES	RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCIER
Élaborer et faire connaître les pratiques exemplaires aux autres services de police.	Dresser l'inventaire des formations offertes relativement aux armes à feu et le communiquer aux organismes d'application de la loi concernés.	À déterminer	Hiver 2010

CADRE - STRATÉGIE NATIONALE SUR L'APPLICATION DE LA LOI EN MATIÈRE D'ARMES À FEU - ÉTÉ 2010

VISION	Le CANADA est un pays où l'on vit en sécurité		
MISSION	Prévenir les actes de violence liés aux armes à feu et contribuer à la sécurité des collectivités et des policiers.		
SECTEUR DE RISQUE	RENSEIGNEMENT / INFORMATION		
Aperçu de la situation	Bien qu'un processus de diffusion d'information soit en place, il faudrait qu'il y ait un engagement ferme d'obliger les organismes d'application de la loi à offrir un meilleur soutien à cet égard. Il faudrait créer un processus équilibré permettant de transmettre des renseignements types dans un format utile tout en offrant des renseignements spécialisés et localisés.		
PERSPECTIVES/PRINCIPES DIRECTEURS	ÉLÉMENTS CLÉS		
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et le contenu de l'information courante contenue dans les bases de données du PCAF, et permettre l'extraction de données provenant d'autres sources. Diffuser l'information dans le format qui sera le plus utile. 	<ul style="list-style-type: none"> Les organismes d'application de la loi doivent faire connaître leurs besoins au PCAF afin que les renseignements fournis soient utiles pour répondre à leurs besoins. 		
PRIORITÉS	MESURES	RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCIER
Élaborer un format uniformisé et utilisable pour la diffusion d'information utile aux organismes d'application de la loi pour assurer la sécurité dans les collectivités.	Les chefs de police doivent communiquer leurs besoins du PCAF afin que celui-ci puisse dresser un cadre pour l'information devant leur être communiquée.	PCAF et chefs de police	2010 – début 2011
Il faudrait trouver un moyen de permettre aux organismes d'application de la loi de demander des renseignements particuliers, autres que ceux fournis dans un format uniformisé.	Le PCAF créera un processus de communication pour recevoir les demandes des organismes d'application de la loi.	PCAF	Automne 2010

CADRE - STRATÉGIE NATIONALE SUR L'APPLICATION DE LA LOI EN MATIÈRE D'ARMES À FEU - ÉTÉ 2010

VISION	Le CANADA est un pays où l'on vit en sécurité		
MISSION	Prévenir les actes de violence liés aux armes à feu et contribuer à la sécurité des collectivités et des policiers.		
SECTEUR DE RISQUE	LÉGISLATION		
Aperçu de la situation	Si la loi est modifiée, il faudra déployer des efforts concertés pour déterminer quelles seront les incidences sur les services de police.		
PERSPECTIVES/PRINCIPES DIRECTEURS	ÉLÉMENTS CLÉS		
<ul style="list-style-type: none"> Maintien des rapports entre les trois associations afin d'assurer une communication et une planification concernant les incidences possibles et les mesures à prendre. 	<ul style="list-style-type: none"> Un examen devra être effectué au sujet des incidences éventuelles afin de répondre comme il se doit aux besoins de sécurité des collectivités et des policiers. 		
PRIORITÉS	MESURES	RESPONSABILITÉ	ÉCHÉANCIER
Déterminer les questions actuelles et futures qui auront des incidences sur les services de police.	L'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers et l'Association canadienne des commissions de police devront conjuguer leur action pour déterminer quelles seront les incidences, planifier les mesures à prendre et faire les communications appropriées.	3 associations; Sous-comité de l'ACCP	Automne 2010